

**MAIRIE
DE
PUYGIRON**

(Drôme)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JANVIER 2024

Nombre de membres afférents au conseil municipal	11		Date de la convocation	24 Janvier 2024
Nombre de membre en exercice	08		Date d'affichage	24 Janvier 2024
Nombre de membres présents	08			

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme CAMPELLO Régina, Maire.

Présents : AUDRAS Amandine, CASTAGNA Pascal, DEL VITTO Fanny, MARTIN Linda, MONNIER Muriel, TEYSSIER Serge, SEGUIN Patrick

Secrétaire de séance : CASTAGNA Pascal

Objet : Définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable

Madame le maire rappelle que le développement des énergies renouvelables est un des leviers importants pour la lutte contre le réchauffement climatique.

Ainsi l'état a souhaité engager plus rapidement le territoire français dans la transition en publiant en publiant la loi n° 2023- 175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable.

L'article 15 de cette loi prévoit que les communes doivent définir sur leur territoire, des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable ainsi que leurs ouvrages connexes dans lesquelles les procédures d'implantation pourront être accélérées.

Pour cela dans un délai de 6 mois à compter de la mise à disposition par l'état des données relatives au potentiel (effectué en juin 2023), le Conseil Municipal doit délibérer pour établir ce zonage et transmettre la décision au référent préfectoral et à l'intercommunalité. Dans un délai de 6 mois l'organe délibérant de la communauté de communes doit tenir un débat sur la cohérence des zones des différentes communes à l'échelle de son territoire. Le comité Régional de l'Energie émet enfin un avis sur la cartographie départementale qui pourra donner lieu à une demande de révision des zonages communaux.

Au regard du potentiel de production identifié sur la commune de Puygiron et des installations existantes les enjeux relatifs à l'occupation du sol au paysage et à l'environnement Madame le Maire propose de définir les zones identifiées dans la cartographie en annexe. Suivant la réponse à cette proposition cette cartographie fera l'objet d'une concertation du public.

PROPOSITION De Mme LE MAIRE

Madame le maire propose à l'assemblée :

D'approuver la cartographie des zones d'accélération de production d'énergie renouvelable d'installations photovoltaïques en toiture comme annexée à la présente délibération et sur les bâtiments communaux actuels et à venir.

De dire que la commune est également favorable au développement de la production d'énergie renouvelable sous la forme d'équipements de faible puissance, et qu'elle est défavorable à la méthanisation.

D'autoriser le Maire à signer tout document ou acte en lien avec la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 8 voix pour – 0 contre et 0 abstention accepte les propositions de Mme le Maire.

ANNEXES : Cartographie des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable de la commune de Puygiron

Pour extrait certifié conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Régina CAMPELLO



Puygiron.

Amener
délégation
n° 2/2024



* Sur l'ensemble du territoire,
 la possibilité de photovoltaïque en toiture.
 la possibilité de creuser et d'installer de production de méthanisation.



M/4

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

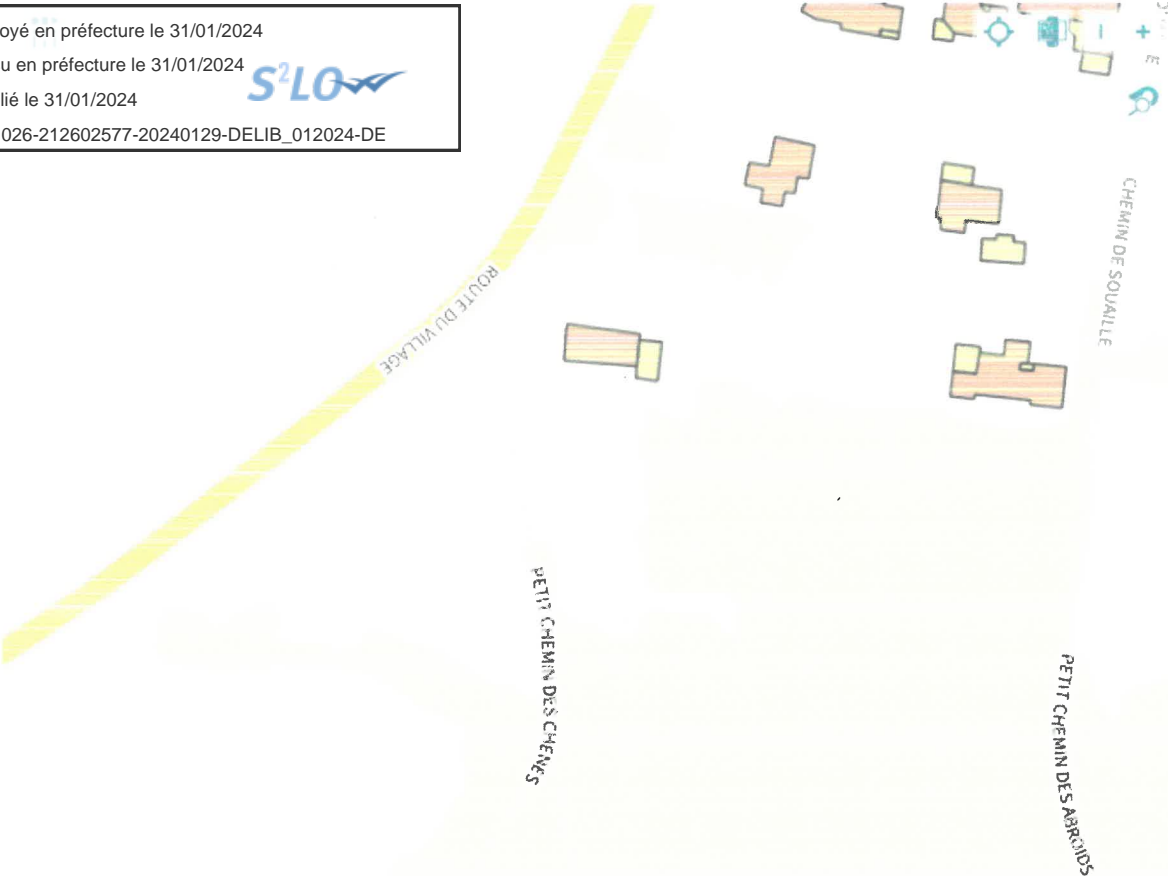
Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le 31/01/2024

ID : 026-212602577-20240129-DELIB_012024-DE



Puygiron



Puygim - Centre ancien.

Envoyé en préfecture le 31/01/2024
Reçu en préfecture le 31/01/2024
Publié le 31/01/2024
ID : 026-212602577-20240129-DELIB_012024-DE

planification climat-energie.gouv.fr/carte/
Gmail YouTube Maps Horizon Cloud Le Système d'Infor...
webmail.puygim... Illumination : trave... Eclair's décoration...

Crique du Centre equestre
Centre equestre
Salles des fêtes

LA BEGURE
Barral

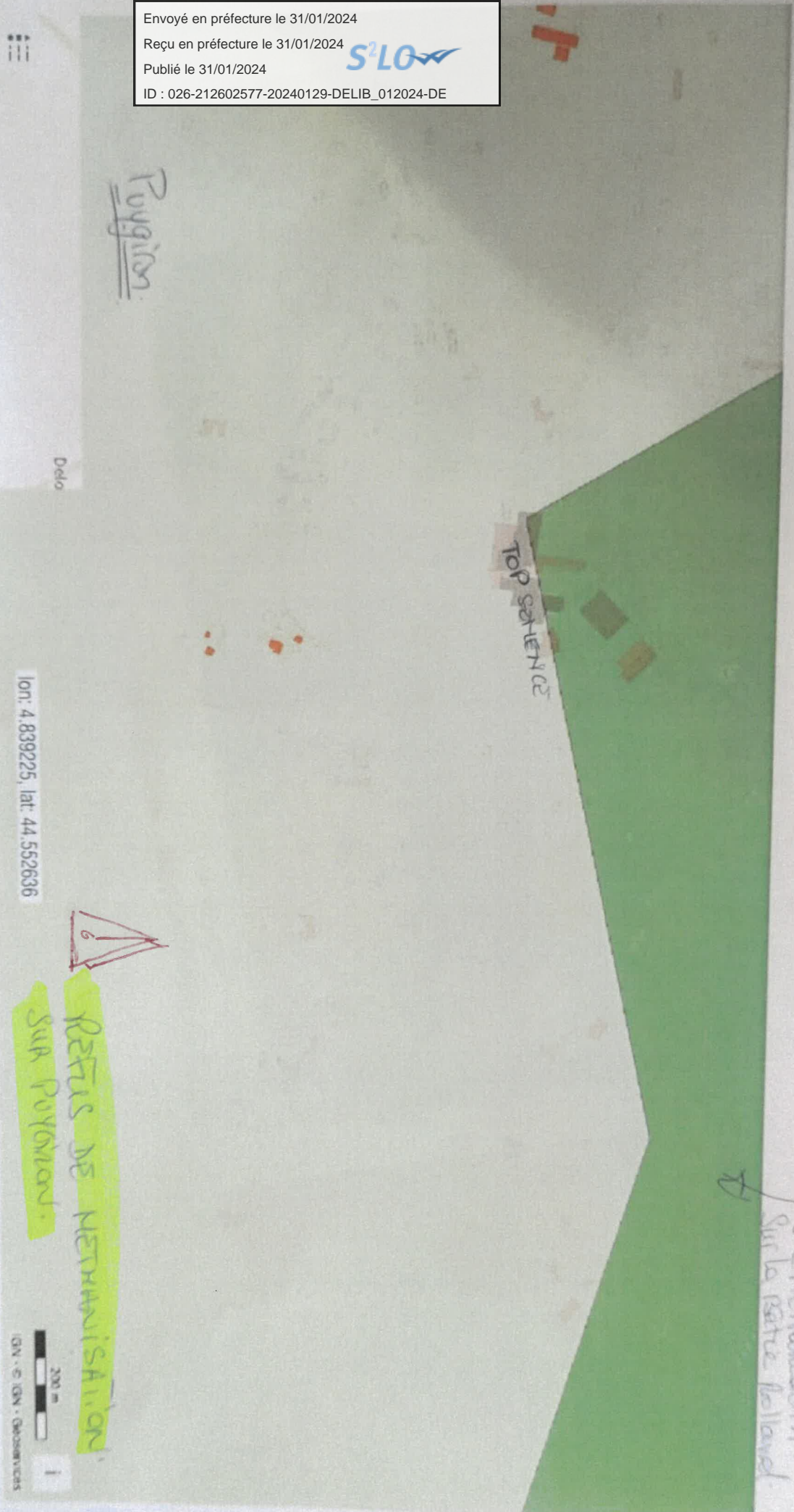
Mes ZAER
Potential solaire sur toitu...
Plan IGN épuré
Photographies aériennes
+ de données

50 m
IGN - IGN - Geoservices

Envoyé en préfecture le 31/01/2024
Reçu en préfecture le 31/01/2024
Publié le 31/01/2024
ID : 026-212602577-20240129-DELIB_012024-DE



- Accueil
- Saisie de ZAER
- Suivi des ZAER
- Mes contacts locaux
- Bilan énergétique



TOP SAHENCE

Delo

lon: 4.839225, lat: 44.552636

IGN - © IGN - OpenStreetMap

en vert la zone de Nettoyage sur la partie hollandaise.

4/4